

Coup de projecteur sur L'ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL 2018

Décembre 2017

2018 est l'Année européenne du patrimoine culturel, officiellement inaugurée lors du Forum européen de la culture, le 7 décembre 2017 à Milan (Italie). Le patrimoine culturel rythme notre quotidien. Il est partout autour de nous, dans les villes, petites comme grandes, les paysages naturels et les sites archéologiques de l'Europe. On le retrouve dans la littérature, l'art et les objets, mais aussi dans les métiers que les anciens nous ont transmis, dans les histoires que nous racontons à nos enfants, dans la nourriture que nous apprécions et dans les films que nous regardons et auxquels nous nous identifions.

Le patrimoine culturel unit l'Europe à travers notre histoire et nos valeurs communes. Il représente également la richesse et la diversité de nos traditions culturelles. Il nous faut comprendre, chérir et valoriser notre patrimoine culturel commun. Toutefois, le patrimoine culturel n'est pas seulement un héritage du passé. Il nous aide également à aller de l'avant et à forger notre avenir.

Une série d'initiatives et d'événements sans précédent sont prévus dans toute l'Europe en 2018 en vue de rapprocher les personnes de leur patrimoine culturel et de leur permettre d'y prendre une part plus active. Il s'agira aussi d'encourager le partage et l'appréciation du riche patrimoine de l'Europe et de renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen commun. L'Année européenne du patrimoine culturel nous appartient à tous!



**NOTRE PATRIMOINE;
QUAND LE PASSÉ
RENCONTRE L'AVENIR**

POURQUOI UNE ANNÉE EUROPÉENNE POUR LE PATRIMOINE CULTUREL?

Le patrimoine culturel unit les personnes et contribue à la construction d'une société plus solidaire. Il permet de créer de la croissance et des emplois dans les villes et les régions; il favorise aussi grandement les échanges de l'Europe avec le reste du monde. Il représente un énorme potentiel pour l'Europe, mais nous devons mieux l'exploiter — et cette année européenne peut nous y aider.

L'Année européenne du patrimoine culturel est axée sur les enfants et les jeunes, qui deviendront les gardiens de notre patrimoine pour les générations futures. L'accent est mis sur la valeur éducative du patrimoine culturel ainsi que sur la contribution de celui-ci à un développement économique et social durable.

Cette année européenne promeut également des moyens intelligents de préserver, de gérer et de réutiliser le patrimoine européen.

Aperçu du riche patrimoine culturel de l'Europe



Avec 453 sites inscrits, l'Europe, en tant que région, représente **près de la moitié de la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)**.



Avec 89 éléments inscrits, **l'Union européenne compte pour un quart de la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco**.



Il existe **31 itinéraires culturels**, traversant plus de 50 pays en Europe et au-delà, **certifiés par le Conseil de l'Europe**.



Selon *The Art Newspaper*, **parmi les 10 musées les plus visités au monde en 2016, 6 sont situés en Europe**. Pris dans leur ensemble, ces 6 célèbres musées ont accueilli plus de 35 millions de visiteurs en 2016.



Plus de **54 millions d'articles** issus de collections provenant de plus de 3 700 institutions culturelles européennes sont accessibles par l'intermédiaire d'**Europeana**, la plate-forme numérique européenne du patrimoine culturel.



Le réseau des **27 000 sites protégés**

Natura 2000 représente 18 % du territoire de l'Union européenne et près de 6 % de son territoire marin.

Sources: Unesco, 2016; Conseil de l'Europe, 2017; Commission européenne, 2017; *The Art Newspaper*, 2016.

Le patrimoine culturel compte pour l'Europe

Le secteur du patrimoine culturel de l'Union européenne emploie plus de

300 000 personnes.

Au sein de l'Union,

7,8 millions

d'emplois sont indirectement liés au patrimoine (notamment les services d'interprétation et de sécurité).

La valeur des services écosystémiques fournis par le réseau Natura 2000 est estimée à

200 à 300 milliards d'euros par an.

Pour chaque emploi direct, le secteur du patrimoine crée jusqu'à

26,7

emplois indirects, notamment dans le secteur du tourisme et de la construction. À titre de comparaison, dans l'industrie automobile, chaque emploi direct engendre 6,3 emplois indirects.

68 %

des Européens conviennent que la présence d'un patrimoine culturel peut influencer sur le choix de leur destination de vacances.

Le patrimoine culturel européen est confronté à une série d'enjeux allant de l'évolution de la façon dont les gens prennent part aux activités culturelles aux menaces environnementales et au trafic de biens culturels.

Comment pouvons-nous améliorer la promotion de l'énorme potentiel que représente le patrimoine culturel? Tirer le meilleur parti de ses avantages sociaux et économiques? Mieux protéger et gérer notre patrimoine culturel tout en veillant à ce que tout le monde y ait accès, quel que soit son milieu?

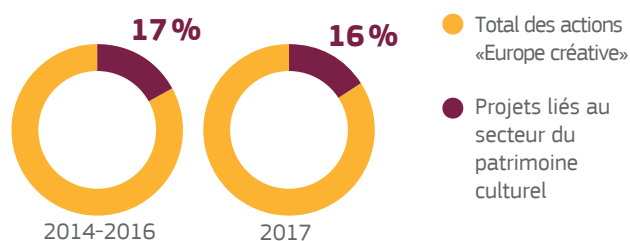
L'Année européenne du patrimoine culturel représente une formidable occasion de réfléchir à une meilleure gestion du potentiel et des enjeux de ce secteur.

Sources: Rapport *Le patrimoine culturel compte pour l'Europe*, 2016; Eurobaromètre sur le patrimoine culturel, 2017; *Linking Natura 2000 and cultural heritage*, 2017.

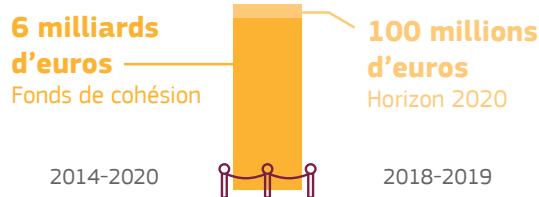
UNE ANNÉE PROCHE DES CITOYENS

La mise en œuvre de l'Année européenne du patrimoine culturel passe par une série d'initiatives aux niveaux européen, national, régional et local. À l'échelon national et infranational, des coordinateurs nationaux désignés par les États membres de l'Union sont chefs de file.

L'investissement de l'Union européenne dans le patrimoine culturel



Le patrimoine culturel est l'un des principaux secteurs bénéficiant du soutien du programme-cadre «Europe créative» et l'un des secteurs les plus représentés parmi les projets retenus jusqu'à présent en vue d'un financement. Sur l'ensemble des 426 actions soutenues entre 2014 et 2016, 17 % appartiennent au secteur du patrimoine culturel. En 2017, 81 projets de coopération ont été retenus, dont 16 % (soit 13 projets) appartiennent au secteur du patrimoine culturel.



Selon les estimations, pour la période 2014-2020, 6 milliards d'euros sont mis à la disposition des secteurs de la culture et de la création ainsi que du patrimoine culturel par le biais du Fonds de cohésion. En outre, en 2018-2019, 100 millions d'euros seront disponibles pour la recherche liée au patrimoine culturel dans le cadre du programme «Horizon 2020».



Entre 2007 et 2013, l'Union européenne a investi 4,4 milliards d'euros dans des projets de développement régional et rural liés au patrimoine, et environ 100 millions d'euros dans la recherche en matière de patrimoine.

Source: Commission européenne, 2017.

QUE SE PASSERA-T-IL EN 2018?

Des milliers d'événements et de festivités sont prévus au cours de l'année à travers toute l'Europe.

Les projets et les initiatives mis en œuvre dans les régions, les communes et les États membres de l'Union seront complétés par des projets transnationaux financés par l'UE. En 2018, des projets portant sur le patrimoine culturel seront financés en collaboration avec les programmes **Erasmus+**, **«L'Europe pour les citoyens»**, **«Horizon 2020»** et d'autres programmes de l'Union. Un **appel** spécifique consacré aux projets portant sur le patrimoine a également été lancé dans le cadre du programme **«Europe créative»**; il soutiendra environ 25 projets transnationaux.

L'Année européenne occupe également une place prépondérante dans les activités suivantes en faveur du patrimoine culturel, organisées à l'échelon européen:





- ★ les **journées européennes du patrimoine** constituent une activité européenne majeure organisée chaque automne. Plus de 70 000 événements se déroulent chaque année, et plus de 30 millions de personnes y participent;
- ★ le **label du patrimoine européen** a été attribué à 29 sites considérés comme des jalons dans la création de l'Europe d'aujourd'hui. Ces sites célèbrent et symbolisent les valeurs et l'histoire de l'Europe;
- ★ chaque année, **deux capitales européennes de la culture** sont désignées afin de mettre en lumière la richesse culturelle de l'Europe. En 2018, ces capitales sont **La Valette** (Malte) et **Leeuwarden** (Pays-Bas);
- ★ chaque année, le **prix du patrimoine culturel de l'Union européenne/le concours Europa Nostra** récompense les bonnes pratiques en matière de conservation, de gestion, de recherche, d'éducation et de communication liées au patrimoine culturel.

ET AU-DELÀ DE 2018?

Pour veiller à ce que nos efforts se perpétuent au-delà de 2018, la Commission, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'Unesco et d'autres partenaires, mènera des projets à long terme s'articulant autour de 10 thèmes (les 10 initiatives européennes). Ces projets incluent des activités organisées avec les écoles, la recherche de solutions innovantes pour la réutilisation de bâtiments classés au patrimoine culturel ou la lutte contre le trafic de biens culturels. Ils visent à engager de véritables changements dans l'appréciation, la protection et la promotion du patrimoine culturel, en veillant à ce que cette année européenne profite aux citoyens de façon durable.

Les 10 initiatives européennes s'articulent autour de 4 principes sur lesquels repose le patrimoine culturel européen: l'engagement, la durabilité, la protection et l'innovation.

Les 10 initiatives de l'Année européenne du patrimoine culturel

 Engagement	1. Un patrimoine partagé: le patrimoine culturel nous appartient à tous. 2. Le patrimoine à l'école: des enfants à la découverte des traditions et des trésors les plus précieux d'Europe. 3. Jeunesse et patrimoine: des jeunes donnent un nouveau souffle au patrimoine.
 Durabilité	4. Patrimoine en transition: repenser les sites et les paysages industriels, religieux et militaires. 5. Tourisme et patrimoine: un tourisme responsable et durable axé sur le patrimoine culturel.
 Protection	6. Prendre soin du patrimoine: élaborer des normes de qualité pour les interventions portant sur le patrimoine culturel. 7. Patrimoine en danger: combattre le commerce illicite de biens culturels et gérer les risques pesant sur le patrimoine culturel.
 Innovation	8. Compétences liées au patrimoine: améliorer l'éducation et la formation pour l'apprentissage de métiers traditionnels et de nouveaux métiers. 9. Tous au service du patrimoine: favoriser l'innovation sociale et la participation des personnes et des collectivités. 10. Science et patrimoine: mettre la recherche, l'innovation, les sciences et les technologies au service du patrimoine.

COMMENT PUIS-JE PRENDRE PART À L'ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL?

- ★ Consultez le site internet de l'Année européenne pour ne manquer aucune mise à jour des dernières évolutions en la matière: <http://europa.eu/cultural-heritage>
- ★ Abonnez-vous à la **lettre d'information** de l'Année européenne pour recevoir les actualités et les articles sur le sujet.
- ★ Suivez l'Année européenne sur **facebook.com/CreativeEuropeEU/** et **twitter: @europe_creative**
- ★ Partagez votre opinion en utilisant le hashtag de l'Année européenne: **#EuropeForCulture**
- ★ Contactez les coordinateurs nationaux de votre pays pour en connaître les événements à venir.
- ★ Faites labelliser votre projet! Le label de l'Année européenne sera disponible pour les événements et les projets qui contribuent à la poursuite des objectifs de cette dernière.
- ★ Manifestez votre soutien et faites passer le message!



Office des publications

Vous avez des questions sur l'Union européenne?
 Europe Direct a les réponses:
 00 800 6 7 8 9 10 11
<http://europedirect.europa.eu>

Une version interactive de la présente publication, contenant des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML
<http://publications.europa.eu/webpub/com/factsheets/cultural-heritage/fr/>

Fait partie de la série «**Coup de projecteur**» de la Commission européenne

© Union européenne, 2017

Toutes les photos © Union européenne, sauf mention contraire

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'UE n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

Print	ISBN 978-92-79-74260-6	ISSN 2529-2498	doi:10.2775/449131
PDF	ISBN 978-92-79-74264-4	ISSN 2529-2730	doi:10.2775/16771
HTML	ISBN 978-92-79-74238-5	ISSN 2529-2730	doi:10.2775/704151